Commune des Avirons

Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 01 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 01 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – Mme ABELARD Isabelle – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot– M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur RIVIERE Olivier** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Olivier** est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme ABELARD Isabelle** a quitté la salle après le vote de l'affaire n°3.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

& &
&

AFFAIRE N° 4 / **Orientations budgétaires 2019**

- Compte principal

L'article 2312-1 du CGCT amendé par la loi NOTRE du 07 août 2015 stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois

précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat.

En outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Doit y figurer notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

Par ailleurs, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- ✓ *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

- ✓ *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.*

La délibération doit être transmise, en sus du représentant de l'Etat, au Président de l'EPCI.

Dans ce cadre, pour l'année 2019, le Conseil Municipal est appelé à débattre de ce rapport pour les différents comptes de la Commune.

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2019

COMPTE PRINCIPAL

A. Quelques données démographiques statistiques sur la Commune *(source INSEE)*

La population légale totale au 1er janvier 2016 entrée en vigueur au 1er janvier 2019 s'établit à 11 684 (+ 334 habitants).

Le nombre total de logements recensés en 2016 est de **4 237**.

En 2017, les naissances ont été de **164** et les décès de **47**.

B. Le contexte financier national

La loi de finances 2019 :

La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 est parue au Journal Officiel du 30 décembre 2018. Pour l'année 2019, la loi de finances est construite à partir d'une prévision de croissance de 1,70 % et d'une évolution des prix hors tabac de 1,30 %.

Par ailleurs, l'évolution du PIB est maintenue à 1,70 % et celle de l'inflation hors tabac révisée à 1,60 % (au lieu de 1,00 % en projet de loi de finances pour 2018). Le **projet de loi** prévoit de ramener à 54 % en 2019 le poids de la dépense publique contre 54,6 % en 2018. En 2019, le **déficit budgétaire** devrait atteindre 98,7 milliards d'euros.

Les dépenses nettes de l'Etat devraient atteindre 390,8 milliards d'euros, contre 386,8 milliards en 2018, avec une légère hausse du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (21,5 milliards contre 20,6 milliards l'an dernier).

Les recettes de l'Etat sont en baisse :

Les recettes nettes passent de 306,3 milliards à 291,4 milliards d'euros, avec une baisse notable des rentrées liées à l'impôt sur le revenu (70,5 milliards après 73,1 milliards cette année) et à la TVA (130,3 milliards au lieu de 157 milliards). Cette forte baisse est liée aux "nouveaux rapports" entretenus entre « l'Etat et la Sécurité Sociale », le premier devant transférer une partie de ses recettes vers le second, mais aussi par des mesures fiscales qui devraient être ponctuels.

Sur le plan des finances locales :

La loi de finances pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales : stabilité des dotations, réforme de la dotation d'intercommunalité, réforme de la fiscalité sur les locaux industriels, fiscalité écologique, constituent les grandes orientations.

a. La **politique de l'emploi est, de nouveau,** mise à contribution avec une baisse de crédits de 2,1 milliards d'euros, qui passe notamment par une poursuite de la réduction du nombre des **contrats**

aidés. Le gouvernement financera en 2019 environ 130.000, contre 200.000 budgétés en 2018 et 320.000 en 2017.

b. Stabilité des dotations aux collectivités :

S'agissant des **dotations**, la dépense de l'Etat ne progressera que de +0,8 % hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2 %. La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) des communes reste stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles.

Stabilité, également, pour les dotations de **soutien à l'investissement** : 2,1 milliards, dont 1,8 milliards pour le bloc communal et 300 millions pour les départements.

Plus précisément, on comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (**DPV**).

Enfin, le PLF 2019 introduit une **réforme de la dotation d'intercommunalité** « pour la simplifier, rendre ses évolutions plus prévisibles et mieux tenir compte des charges » en introduisant un critère de revenu des habitants.

c. Peu de nouveautés en matière de fiscalité locale :

La deuxième tranche de baisse de la **taxe d'habitation**, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite dans le texte, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé au passage que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

C. Le contexte financier communal

1. En dépenses :

1.1 L'effort de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement

Comme en 2018, l'élaboration du budget primitif 2019 s'inscrit dans le cadre d'une pause dans la démarche de baisse des dotations de l'Etat. Toutefois, les collectivités territoriales doivent continuer de contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. Ainsi, l'évolution des dépenses va être cantonnée à l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des communes correspond à un taux de croissance annuel de 1,1 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2018.

L'Etat souhaite ainsi poursuivre les mesures d'économies en imposant aux collectivités une maîtrise de leurs dépenses annuelles de fonctionnement.

Pour notre commune, l'objectif est à atteindre sans engagement contractuel avec l'Etat.

La Commune des Avirons est inscrite depuis 2015 dans un cycle de maîtrise de l'évolution de ses dépenses générales de fonctionnement. Cet effort est, pour ce qui la concerne, à poursuivre notamment pour contenir les dépenses de personnel.

Pour rappel, nos dépenses réelles de fonctionnement ont connu l'évolution suivante :

2016	2017	2018
-1,54%	-0,02%	-0,15%

La Commune répond en conséquence à l'objectif de limitation du taux de croissance annuel. Le futur budget 2019 devra s'attacher de façon plus fine aux différents chapitres en contraignant notamment l'évolution des dépenses de personnel.

1.2 La maîtrise de la dette via le suivi du ratio de désendettement

Comme en 2018, l'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement. Il souhaite ainsi mesurer l'autofinancement dégagé en lien avec la maîtrise des dépenses. Ces objectifs s'appliquent aux communes de plus de 10 000 hab.

Ainsi, aux différents principes de :

- ✓ vote en équilibre de chaque section ;
- ✓ couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres ;
- ✓ l'estimation sincère des dépenses et des recettes ;

Un 4ème principe financier vient s'ajouter : le ratio de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio se mesure de la façon suivante :

ENCOURS DE DETTE AU 31/12 (résultat mesuré en années) divisé par EPARGNE BRUTE

Pour rappel pour atteindre ces objectifs, l'Etat fixe les plafonds à ne pas dépasser. Il fixe une norme autour de l'endettement des communes (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent). Ainsi, pour les communes, le seuil limite est de 11 ans et le seuil critique de 13 ans

La moyenne 2018 de la Commune des Avirons est de 7,51 ans contre 4,92 en 2017.

Bien qu'encore très correct, ce ratio a augmenté en 2018 du fait de la contractualisation d'emprunts pour compléter le financement des investissements. En 2019, l'appel à l'emprunt devra se limiter uniquement au montant inscrit en restes à réaliser sans enveloppe nouvelle. Une pause est à envisager aux fins de maintenir un bon niveau d'autofinancement.

2. En recettes :

Le budget 2019 sera impacté par deux mesures importantes :

Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

La politique de suppression de la taxe d'habitation, d'ici 2020, pour près de 80 % des contribuables, sur la résidence principale se poursuit.

La TH est dégrevée aux 2/3 pour 80% des contribuables en 2019, soit 65% de la taxe. La perte de TH est compensée sur la base des taux et abattements votés en 2017.

L'évolution des bases est prise en compte dans la compensation.

Le mécanisme du dégrèvement doit garantir la compensation intégrale des recettes de la commune.

Pour la Commune, la taxe d'habitation a représenté en 2018 un produit de 1 074 871 euros. Pour 2019, l'application d'un taux d'évolution des bases de 2,2% nous amène à un produit escompté de 1 098 518 euros

Pas de nouvelles modalités pour les contrats aidés :

Dans la continuité des choix de l'année 2018, l'Etat poursuit la remise en cause des contrats aidés jugés par l'exécutif de l'Etat couteux et inefficaces au profit du dispositif Parcours Emplois Compétences (PEC) et contrats d'insertion par l'activité économique. Alors que l'enveloppe nationale 2019 passe de 200 000 à 130 000 PEC financés par l'Etat, l'enveloppe pour la Réunion devrait restée stable.

En effet, comme en 2018, le volume en 2019 pour la Réunion devrait se stabiliser à 11 550 contrats avec toujours le principe d'une répartition par le Préfet.

La prospective proposée escompte une prévision de remboursement à 50% et un maintien des effectifs à hauteur du nombre de PEC consommés en 2018.

La Commune propose également de poursuivre la politique de réorganisation des services entamée en 2018 avec notamment :

- ✓ le maintien des décisions de réduction des effectifs (notamment au niveau des aides maternelles) ;
- ✓ des décisions de transformation des postes en agents polyvalents.

Budgétairement, la perte de recettes sur les remboursements des contrats aidés se poursuit (une moyenne de moins 700 000 euros sur les CAE/CUI et sur les emplois d'avenir transformés en contractuels...).

Synthétiquement, le contexte financier demeure extrêmement contraint. Le budget 2019 et les suivants doivent poursuivre une construction sous le signe de la rigueur et de la maîtrise des dépenses en tenant compte du respect des objectifs fixés à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Sur les années 2015 à 2018, la Commune a fait de gros efforts sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cette tendance devra être consolidée sur le plan ressources humaines tout en prenant acte de la volonté politique de restructurer et de dynamiser la gestion humaine des services.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, l'année 2018 a confirmé la chute puisque la Commune enregistre une diminution de 3,41% (moins 6% en cumulant 2017 et 2018).

En 2019, les recettes liées aux dotations devraient se maintenir à un niveau équivalent à 2018 mais le budget va toujours s'inscrire dans un contexte budgétaire difficile et ne pourra se construire qu'au travers d'une gestion rigoureuse et bien encadrée notamment au travers de la maîtrise des dépenses.

Pour atteindre cet objectif, la prospective financière doit garantir :

✓ une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement notamment des charges de personnel ;
✓ un niveau d'autofinancement nécessaire au financement des investissements afin de maintenir un recours très limité à l'emprunt.

Globalement, la ville compte :

✓ Poursuivre la maîtrise poussée des dépenses générales de fonctionnement. L'objectif, pour 2019, étant, à minima, de les stabiliser au niveau 2018 ;
✓ Sur les dépenses de personnel, l'objectif est de limiter l'évolution du poste à un maximum de 1,1%.Il s'agira d'absorber, dans ce cadre, les avancements de grades et titularisations, les créations nouvelles de postes notamment liée à la livraison des nouveaux équipements funéraires ainsi que les évolutions des taux sur les différentes cotisations tout en intégrant les conséquences de la gestion des PEC.

Ce travail sera mené également au regard des départs en retraite prévu dans l'année.

✓ En recettes, la Commune :

- o <u>En matière de fiscalité directe</u> : intègre une dynamique des bases de 2,2%. Les taux ne seront pas modifiés ;
- o Escompte sur une dynamique des recettes liées à l'octroi de mer de 2% ;
- o Table sur une stabilité des recettes liées aux dotations de l'Etat.

✓ En investissement, la Commune poursuit le maintien de sa capacité d'investissement aux alentours de 5 à 6 millions.

En 2019, la ligne de conduite retenue demeure inchangée. Notre stratégie est basée sur les axes suivants :

- ✓ Dégager de l'épargne en contenant au maximum les dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Contenir l'endettement ;
- ✓ Maintenir l'effort d'équipement ;
- ✓ Sauvegarder le pouvoir d'achat des familles en maintenant notamment les taux d'imposition inchangés.

Les éléments cités ci-dessus nous conduisent aux perspectives chiffrées ci-dessous détaillées.

a. Rappel de la structure des comptes sur les exercices précédents et évolution budgétaire envisagée :

En dépenses réelles de fonctionnement :

ANNEES	2014	2015	2016	2017		Prov 2018		2019		2020	2021
Charges de personnel	7912	8 438	8 591	8 714		**8 783**		8 870		8 958	9047
Evolution	*12,26%*	*6,64%*	*1,82%*	*1,44%*		***0,79%***		*1,00%*		*1,00%*	*1,00%*
Charges à caractère général (011)	3095	2 925	2 786	2 705		2671		2 631		2 631	2 631
Evolution	*9,17%*	*-5,49%*	*-4,78%*	*-2,86%*		***-1,28%***		***-1,50%***		*0%*	*0%*
Atténuation de produit	244	247	205	232		**206**		256		256	256
Contingent et participations	371	360	369	351		338		357		360	360
Subventions versées (dont CCAS)	501	459	376	324		**311**		330		330	330
CH Réelles de fonctionnement	12 124	12 429	12 326	12 328		**12 309**		12 444		12 585	12 624
Evolution	*12,200%*	*2,52%*	*-0 ,85%*	*+0,02%*		***-0,15%***		*1,10%*		*0,74%*	*0,73%*

Pour contenir les dépenses de fonctionnement dans l'encadrement du pourcentage maximal d'évolution de 1,1%, il faut contenir l'évolution des charges de personnel à un maximum de 1% et poursuivre la diminution des charges générales. La prospective intègre l'augmentation de la subvention au CCAS pour compenser la part sur les actions du PST.

En recettes réelles de fonctionnement

ANNEES	2014	2015	2016	2017		Prov 2018		2019		2020	2021
Octroi de mer	*5 021*	*5 119*	*5 320*	5 433		**5 655**		**5 882**		6 058	6 300
Evolution	*1,99%*	*1,95%*	*4%*	2,12%		**4,09%**		**2%**		3%	4%
Contributions directes ***(avec compensations fiscales)***	*1 975*	*2 099*	*2 166*	2 231		**2 349**		**2 400**		2 452	2 506
Evolution	*1,18%*	*6,28%*	*3,19%*	*3%*		***5,25%***		***2,2%***		***2,2%***	***2,2%***
Taxes/ carburants	*1 000*	*1 021*	*1 047*	1 183		**1 165**		**1 165**		1 165	1 165
DSC	*666*	*670*	*165*	0		**0**		**0**		0	0
Autres impôts et taxes ***(FPIC, Taxes mutations)***	*618*	*470*	*743*	615		**566**		**615**		615	615
S/T Impôts et taxes	*9 280*	*9 579*	*9 441*	9462		*9735*		10 062		10290	10586
Evolution	*2,33%*	*1,07%*	*0,66%*	*0,22%*		***2,89%***		*3,36%*		*2,26%*	*2,87%*
Dotation forfaitaire	*1 473*	*1 276*	*1 109*	1 038		**1 023**		**1 023**		1 023	1 023
Evolution	*-5,52%*	*-13,32%*	*-13,09%*	*-6,84%*		***-1,44%***		***0%***		*0*	*0*
Compensations contrats aidés	*1 769*	*1 886*	*2 002*	1 868		**1 038**		**1 065**		1 065	1 065
Evolution	*36,88%*	*6,21%*	*5,80%*	*-6,69%*		***-44,44%***		***2,60%***		*0%*	*0%*
Autres recettes ***(dont DNP, , partic diverses)***	999	1 431	1 445	1 257		**1 346**		**1 346**		1 346	1 346
S/T Dotations et participations	*4241*	*4593*	*4556*	4256		*3407*		3434		3434	3434
Evolution	*7,38%*	*7,66%*	*-0,81%*	*-6,58%*		***-19,96%***		***0,79%***		*0%*	*0%*
Redevances et recettes diverses (70+75+013)	*738*	*666*	*664*	660		604		600		600	600
Evolution	*20,46%*	*-10,98%*	*48,32%*	*-42,79%*							
TOTAL RRF	*14259*	*14638*	*14704*	14 285		13 797		14 096		14324	14620
Evolution	*4,73%*	*2,60%*	*+0,65%*	*-2,93%*		***-3,41%***		***+1,35%***		*+1,62%*	*+2,06%*

En 2019 comme en 2018, les conséquences de la baisse des remboursements sur les contrats aidés sont importants et provoquent une diminution de l'évolution des recettes réelles. L'écart d'évolution avec les DRF se resserre nettement. La baisse vient se cumuler à la diminution des dotations constatée sur les années 2015 à 2017. D'où un net resserrement de notre autofinancement.

En termes d'analyse budgétaire, ces hypothèses nous conduisent à :

	2014	2015	2016	2017	Prov 2018			2019	2020	2021
Excédent brut de fonctionnement	2 135	2 209	2 378	1 956	1 488			1 652	1 789	1 996
Résultat financier (Pdt-ch)	-328	-306	-293	-264	-268			-262	-239	-211
Epargne brute	1 677	1 783	2 694	1 748	1 232			1 390	1 550	1 785
Remboursement du capital de la dette	842	834	830	817	851			894	877	898
Epargne nette	835	949	1864	931	381			496	673	887
Recettes d'investissement	1 682	2 642	2 306	1 401	2 982			4 000	2 000	2 000
Marge d'autofinancement	2 517	3 591	4 170	2 332	3 363			4 496	2 673	2 887

La simulation montre qu'une fois le remboursement de la dette effectué notre marge d'autofinancement ne se maintient que si le niveau de subventions des investissements est à son maximum. Pour remonter ce ratio, des efforts supplémentaires devront être faits sur le fonctionnement pour dégager une épargne plus confortable.

S'agissant de l'investissement, les réalisations et prévisionnels de réalisations sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement des chapitres 20,21 et 23	4038	5677	2526	3247	5094	7300	4 000	4000

En recettes d'investissement, les prévisionnels proposés sont :

	2017	Prov 2018	Prév 2019
Produit des emprunts (Y/C RAR et PREV)	**600**	**1 500**	**1376**
Ressouces propres (FCTVA, Taxe d'amenag, subv)	1401	2982	4000
Epargne	**931**	**381**	**496**
TOTAL recettes	**2 932**	**4 863**	**5 872**
Résultats de l'exercice (RI-DI)	**-315**	**-231**	**-1 428**
Résultats antérieurs	**2 679 (2016)**	**2 364 (2017)**	**2 133 (2018)**
Résultats finaux	**2 364**	**2 133**	**705**

Sur ses bases, le fonds de roulement de la Commune diminue nettement en 2019. La recherche de financements complémentaires s'impose pour conforter l'épargne et le subventionnement des opérations ou encore la diminution des opérations d'investissements.

Pour 2018 :

Les restes à réaliser devraient s'élever :

- En dépenses à : 4 397 422,87
- En recettes à : 3 475 066,00

L'exécution en dépenses devrait s'établir :

- En investissement : les réalisations à environ 6 711 433,94 €
- En fonctionnement : 13 262 408,86 €.

L'exécution des recettes devrait s'établir à :

- En investissement : à 6 681 137,07
- En fonctionnement : 15 425 685,21 euros.

L'épargne brute devrait avoisiner les 1 232 240 euros.

L'épargne nette devrait être de l'ordre de 381 535 euros.

La section d'investissement devra bénéficier d'un résultat affecté de 922 356,87. Le résultat net à affecter au BS devrait s'élever à 1 240 919,48 euros.

Perspectives à court terme

L'ensemble des données développées ci-dessus montre que des choix s'imposent. Il faut conforter l'épargne et établir des choix dans les investissements en privilégiant les opérations financées. Les autres investissements devront être décalés dans le temps. La maitrise de la dette doit-être poursuivie pour s'assurer un ratio qui demeure correct.

1. **S'agissant des effectifs communaux**

Pour 2019, la gestion des ressources humaines doit continuer à s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

En effet, la prospective prend en compte :

- ✓ L'impact de la fin des emplois d'avenir ;
- ✓ La baisse importante du taux de remboursement sur les contrats PEC. Un maintien du nombre des contrats PEC oeuvrant au sein des différents services hormis pour le service funéraire. L'extension du cimetière et l'ouverture de la salle de veillée oblige à des recrutements supplémentaires (env. 5 contrats PEC) ;
- ✓ L'impact des mesures nationales notamment les textes nouveaux en matière statutaire, les revalorisations des taux de cotisations,

- ✓ L'impact de la poursuite de la politique de titularisation ;
- ✓ Les recrutements nouveaux :
 - o Confortement du service informatique par 1 agent supplémentaire ;
 - o Confortement fin 2019 de la police municipale (1 agent) ;
- ✓ Poursuite de la restructuration des services : avec la création de pôles et prise en compte de la situation des agents contractuels en fins de contrats occupant un emploi permanent ;
- ✓ Prise en compte des conséquences financières des départs en retraite : 10 départs (dont 7 agents premier trimestre 2019 et 3 au deuxième trimestre 2019).

L'augmentation prévisionnelle des dépenses sera cantonnée à un maximum de 1%.

Pour rappel la structure des effectifs est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018
Emplois titulaires	93 Dont 9 A 17 B 67 C	92 Dont 8 A 17 B 67 C	92 Dont 8 A 17 B 67 C	91 Dont 8 A 17 B 67 C	104 Dont 12 A 16 B 76 C
Non titulaires CDI	46	45	44	40	27
contractuels	9	19	20	32	39
Apprentis	3	4	4	3	2
Emplois d'avenir	31	28	29	19	2
CUI/CAE	144	152	158	142	156
TOTAL	**326**	**340**	**347**	**327**	**330**

Le temps de travail :

- Temps complet : 166 agents
- Temps non complet : 161 agents
- 3 agents titulaires en disponibilité ;
- Les heures supplémentaires éventuellement effectuées donnent lieu à récupération.

En 2019, l'effectif global devrait atteindre un prévisionnel d'environ 328 agents avec des mouvements notamment sur les départs en retraite et sur le prévisionnel de **153** contrats emplois compétences. Par contre l'effectif CDD sera en augmentation pour atteindre environ **44 agents**.

Budgétairement, la dépense présente les évolutions suivantes :

NATURE	LIBELLES	2015	% EV. 15/14	2016	% EV. 16/15	2017	% EV. 17/16	2018	% EV. 18/17	2019	
6218	*Autres personnels extérieurs*	0	-100,00%	0		0	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
6331	*Versement de transport*	106 228,00	8,50%	108 134,00	1,79%	108 491	0,33%	**106 728,00**	1,63	**107 000,00**	0,25
6332	*Cotisations versées au FNAL*	26 571,00	8,48%	27 055,00	1,82%	27143	0,33%	**26 712,00**	1,59	**27 000,00**	1,07
6336	*Cotisations CNFPT et CDG*	56 188,84	4,64%	54860,12	-2,36%	65698,7	19,76%	**69 110,26**	-5,19	**69 200,00**	0,13
64111	*Rémunération principale personnel titulaire*	1 934 769,20	3,40%	1 946 905,60	0,63%	1 966 574,67	1,01%	**2 112 444,59**	-7,42	**2 300 000,00**	8,15
64112	*NBI, supplément familial de trait.et ind. résidence personnel titulaire*	60 797,73	18,60%	64 496,04	6,08%	60317,98	-6,48%	**67 600,17**	12,07	**68 000,00**	0,59
64118	*Autres indemnités personnel titulaire*	1 149 324,73	3,22%	1 167 843,03	1,61%	1 193 053,74	2,16%	**1 301 607,08**	9,10	**1 360 000,00**	4,49
64131	*Rémunérations personnel non titulaire*	1 059 879,39	-3,79%	1 134 922,68	7,08%	1 249 942,98	10,13%	**1 464 067,56**	17,13	**1 549 500,00**	5,84
64162	*Emplois d'avenir*	527 708,28	67,30%	467 595,33	-11,39%	420 801,85	-10,01%	**154 855,48**	-63,20	**12 000,00**	-92,25
64168	*Autres emplois d'insertion*	1 762 789,06	7,62%	1 799 107,60	2,06%	1 720 756,23	-4,36%	**1 567 232,53**	-8,92	**1 740 000,00**	11,02
6417	*Rémunérations apprentis*	26 807,82	123,99%	36 698,08	36,89%	31 527,01	-14,09%	**18 966,13**	-39,84	**19 715,28**	3,95
6451	*Cotisations à l'URSSAF*	577 621,00	3,12%	604 686,00	4,69%	750 515,00	24,12%	**787 219,00**	4,89	**788 000,00**	0,10
6453	*Cotisations aux caisses de retraites*	768 282,06	6,05%	782 615,97	1,87%	797 803,11	1,94%	**830 302,92**	4,07	**830 302,92**	0,00
6454	*Cotisations aux ASSEDIC*	213 803,00	10,42%	222 116,20	3,89%	216 764,00	-2,41%	**152 839,00**	-29,49	**154 000,00**	0,76
6455	*Cotisations pour assurance personnel*	46 319,44	2,05%	43 759,08	-5,53%	59 025,63	34,89%	**62 882,92**	6,53	**62 882,92**	0,00
6456	*Versement au fnc du supplément familial*	70 158,91	29,28%	85 776,39	22,26%	15 043,00	-82,46%	**17 145,00**	13,97	**17 145,00**	0,00
6457	*Cotisations sociales liées à l'apprentissage*	1 561,00	140,15%	2 214,00	41,83%	1 939,00	-12,42%	**1 160,00**	-40,18	**1 160,00**	0,00
6472	*Prest. familiales directes*	21 704,34	-9,44%	14 921,67	-31,25%	1 482,65	-90,06%	-	-100,00	-	#DIV/0!
6475	*Médecine du travail-pharmacie*	26 971,69	8,61%	27 187,61	0,80%	27 578,28	1,44%	**27 440,73**	-0,50	**27 500,00**	0,22
6478	*Autres charges sociales diverses*							**14 633,36**	#DIV/0!		-100,00
TOTAL		**8 437 485,49**	6,64%	**8 590 894,40**	1,82%	**8714457,83**	1,44%	8 782 946,73	0,79	8 870 718,20	1,00

2. évolution et caractéristiques de l'endettement :

L'encours de dette 2018 s'établit au 31 décembre à 9 255 539,33 euros soit 792,16 euros par habitant :

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours au 31/12	9 937	9 654	8 823	8 606	9 256
CAF	1 677	1783	2694	1748	1232
Ratio de capacité de désendettement	5,93	5,41	3,28	4,92	7,51

En termes de structure, l'encours compte :

- Emprunts à taux fixe : 61,90 %
- Emprunts à taux indexé livret A ou TAG : 38,10%

L'encours se situe en dessous de la moyenne des villes de 10 000 à 20 000 habitants (moyenne des villes nationales 2015 : 958,59 euros/habitant).

Le tableau d'évolution de la dette est annexé au présent rapport.

L'encours prévisionnel 2019 (hors nouvel emprunt) devrait passer au 31/12 à une somme de 10 631 539,33 euros.

Pour l'année 2019, l'annuité, sur cette base, s'élèvera à :

- Capital : 894 180,28
- Intérêts : 261 614,07

3. Opérations d'investissements

Globalement, la Commune escompte, pour 2019, sur un budget global annuel de 14 500 000 en fonctionnement et 8 millions en investissement.

En investissement, les orientations proposées sont celles citées ci-dessous, en sachant que pour la plupart des opérations proposées en 2019 les subventions sont acquises. Sur 2020 et 2021, il faudra rechercher au maximum des aides. L'appel à l'emprunt devra demeurer très limité.

Opérations	2019	2020	2021
Différents portages fonciers	157 000,00	247 000,00	180 000,00
Acquisition foncière Terrain SARRE AN 1069 (fonds Barnier)	250 000,00		
Acquisition de matériels et mobiliers divers scolaires et restauration	50 000,00	100 000,00	100 000,00
Acquisition Préemption terrain AS 259 Cascales	700 000,00		
Acquisition de mobilier et équipements pour les services techniques communaux	150 000,00	100 000,00	100 000,00
Participation au déficit de la ZAC Bas du Tévelave	868 000,00	868 000,00	868 000,00
Mise aux normes des infrastructures du réseau informatique au sein de divers bâtiments publics	304 000,00		
Réhabilitation Mairie	810 000,00		
Insonorisation cuisine centrale	560 728,00		
Réfection de voirie-Campagnes diverses	350 000,00	400 000,00	400 000,00

Modernisation du chemin Cabris	1 392 774,00		
Aménagement de parking au centre- ville des Avirons	1 424 736,00		
Extension supplémentaire de l'école du Ruisseau	120 000,00 (études)	1 200 000,00	
Création d'un gymnase sur le complexe sportif	100 000,00 (études)		1 000 000,00
Réhabilitation de l'école maternelle de Ravine-Sèche	70 000,00 (études)	600 000,00	
Aménagement parking terrain Cascales		70 000,00 (études)	800 000,00
Aménagement de l'aire de pique-nique du Tévelave		650 000,00	
Réhabilitation de la piscine municipale		1 760 000,00	
Construction des services techniques communaux		1 550 000,00	
Mise aux normes d'accessibilité	25 000,00 (ADAP)	150 000,00	150 000,00
Total Dépenses	**7 332 238,00**		

En recettes de subventions certaines pour l'année 2019, la Commune peut escompter une enveloppe globale : 3 332 876.

Ressources propres FCTVA, Taxe d'aménagement, cession… : 2 000 000

Affectation de résultat : 1 500 000,00

A titre indicatif, le budget 2019 devra intégrer au BS :

Enveloppe des restes à réaliser 2018-Dépenses	4 367 126,00
Enveloppe des restes à réaliser 2018-Recettes	3 475 066,00

Dans l'immédiat, la Commune ne prévoit pas d'engagements pluriannuels.

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil est invité à :

- Prendre acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations ;
- Débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2019 ;
- Prendre acte de la tenue du débat ;
- Approuver les orientations et à les fixer telles que présentées tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Après discussion et débat, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Prend acte du rapport sur lequel se tient le débat ;
- Prend acte de la tenue du débat ;
- Approuve les orientations et les fixe telles que présentées tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Le Maire

René MONDON

15/14

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.